

JOIGNY

infos

© JDM Paysagistes

PHASE 1

Une nouvelle place

PHASE 2

Valoriser le marché

PHASE 3

Maintenir le champ de foire



WWW.VILLE-JOIGNY.FR

SPÉCIAL QUAIS 2024 #151



Nicolas Soret

Vice-Président de la région Bourgogne Franche-Comté
Président de la communauté de communes du Jovinien
Maire de Joigny

Chères Joviniennes, chers Joviniens,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous présente ce numéro spécial dédié à la rénovation des quais, un projet structurant qui va transformer notre ville et la rapprocher de la rivière, véritable richesse naturelle et patrimoniale. Plus qu'une simple réhabilitation, cette initiative va redonner une véritable place centrale à Joigny, tout en se connectant avec notre centre historique à commencer par la rue Cortel.

Ce projet, construit en plusieurs phases, résulte d'un travail collectif. Il a été coconstruit avec les utilisateurs, en partenariat avec de nombreux acteurs locaux et institutionnels. Des consultations et réunions publiques ont permis à chacun de s'exprimer et de contribuer à façonner ce lieu emblématique, qui accueillera bientôt toutes les générations dans un espace sécurisé, apaisé, et résolument tourné vers l'avenir. Ces concertations ont permis de faire évoluer le projet initial : merci à tous ceux qui s'y sont prêtés.

Avec ce projet, nous allons également valoriser notre marché, l'un des symboles vivants de notre vie locale. Les quais deviendront un point de rencontre entre habitants et

visiteurs, favorisant les échanges, les festivités et renforçant l'attractivité de notre ville. Se réapproprier l'Yonne, c'est redonner du souffle à ce lien historique entre la ville et sa rivière, et offrir de nouveaux usages pour les familles, les sportifs et les flâneurs.

Ce nouvel aménagement ouvrira la ville à toutes les générations par ses équipements, des plus jeunes aux aînés. Ensemble, nous créons un espace où chacun pourra profiter de moments de détente, de rencontres et de découvertes, tout en célébrant notre patrimoine naturel et culturel.

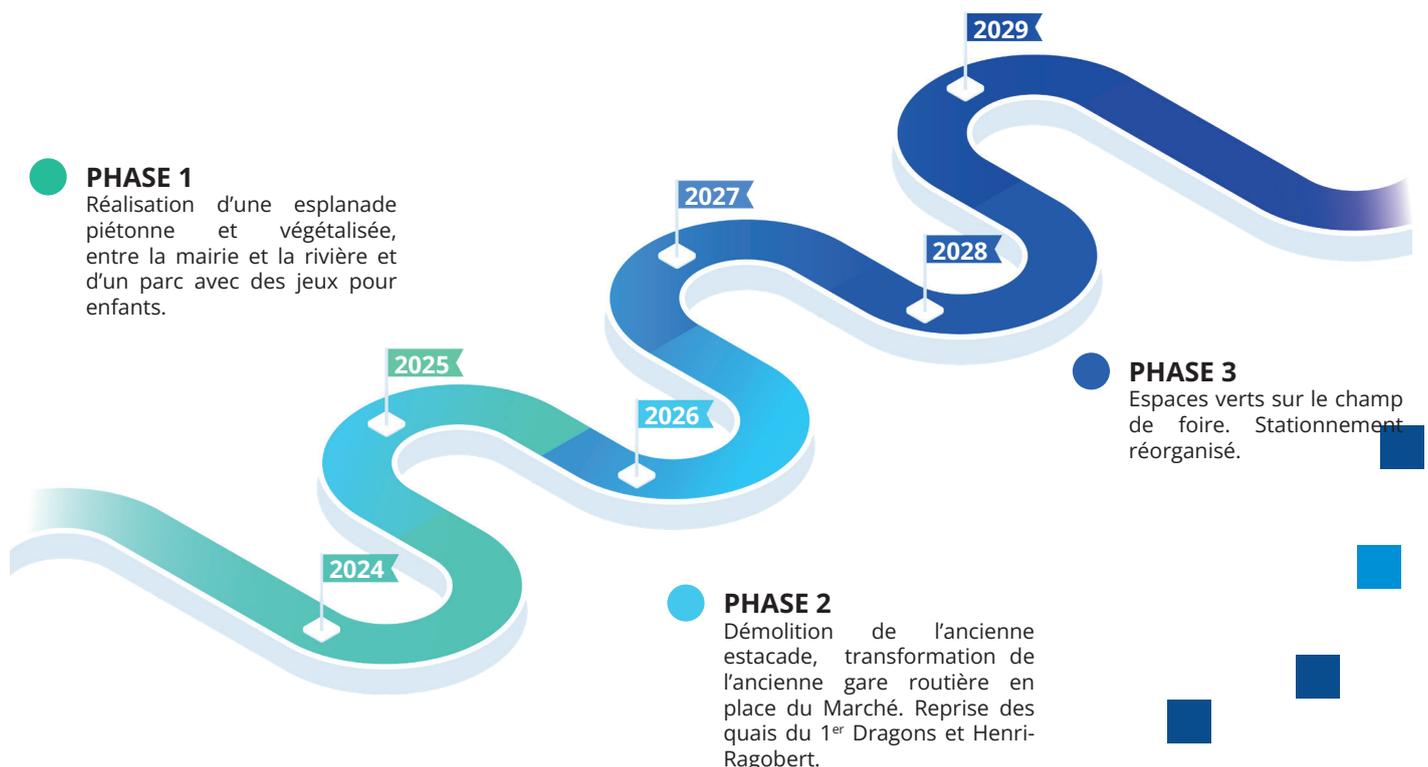
Financé à 80 % grâce à des partenaires publics, ce projet reflète notre volonté de répondre aux impératifs climatiques actuels et à venir, tout en favorisant la multimodalité. Des pistes cyclables relieront les différents quartiers, facilitant les déplacements tout en réduisant notre empreinte écologique. Plus de végétaux et moins de bitume pour lutter contre l'effet "îlot de chaleur" de cette place.

Nous vous invitons à suivre avec intérêt l'évolution de ce projet, qui façonnera notre ville pour les années à venir. Joigny se transforme, avec vous et pour vous.

Votre maire,
Nicolas Soret

SOMMAIRE

PHASE 1	4-7
LA PLACE DU 1 ^{ER} RVY	8-9
PHASE 2	10-13
LE MARCHÉ COUVERT	14-15
PHASE 3	16-19
APRÈS CONSULTATION	20
AVANT / APRÈS	21
LES TRIBUNES	22
INFOS PRATIQUES	23



PHASE 1

Nicolas Soret | Maire de Joigny, Président de la CCJ, Vice-Président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

UN LIEU ANIMÉ AU CŒUR DE JOIGNY



L'aménagement des berges et de l'esplanade du marché se déroulera en trois temps. La première phase comprend l'essentiel du projet pour aboutir à la création d'un espace de détente et d'une connexion entre l'Hôtel-de-Ville et la rivière Yonne. Les travaux ont débuté fin septembre, avec le diagnostic archéologique obligatoire. Une fois ce dernier terminé, le chantier pourra débuter sur cet espace central qui a pour ambition de devenir le cœur de ville et un lieu vivant, en particulier avec une guinguette, un parc urbain avec des jeux mais également la création d'une véritable terrasse pour le restaurant Le Tempo dont le bâtiment est propriété de la Ville. L'ensemble du nouvel espace comprendra également du mobilier urbain dont les caractéristiques seront diversifiées afin de s'adresser à toutes les générations. Par exemple, les assises seront de différentes hauteurs afin de correspondre aux attentes de tous. L'ambition globale est aussi de favoriser la biodiversité : la diversification de la végétation est prévue, avec la création de strates arbustives et des floraisons variées, dont certaines odorantes. A noter que l'espace public sera équipé d'un éclairage adapté. Enfin, la création de nouveaux espaces publics ainsi que le maintien d'un champ de foire pour les grands événements de l'année renforceront l'attractivité du lieu.

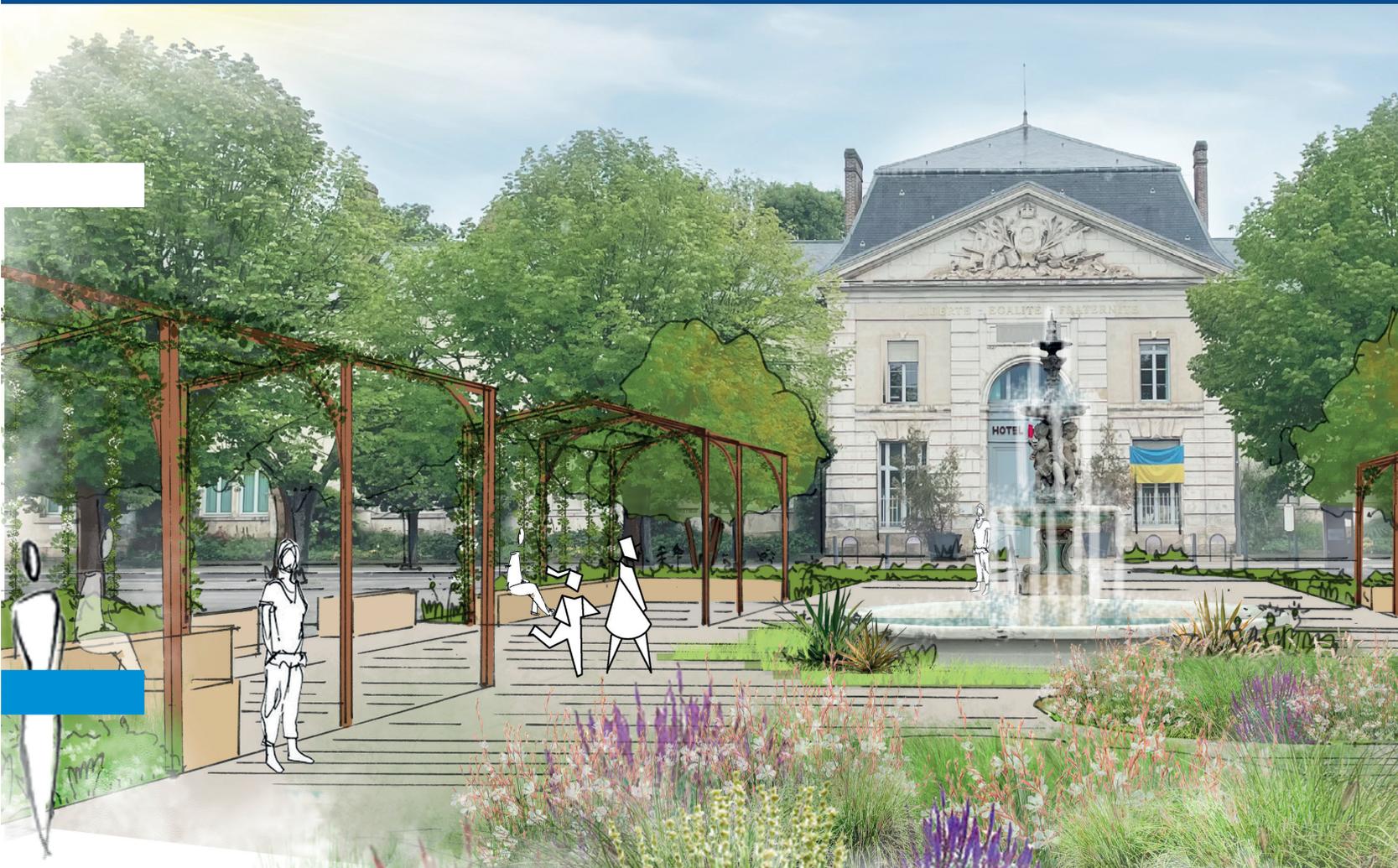




PHASE 1

Nicolas Soret | Maire de Joigny, Président de la CCJ, Vice-Président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

DES ESPACES AGRÉABLES, PROPICE À LA DÉAMBULATION, PARC DE JEUX ET GUINGUETTE



C'est l'essentiel du projet et les travaux ont commencé par cette phase, à l'automne 2024, avec le diagnostic archéologique puis par les travaux d'aménagement (2025). Cela concerne la partie sud de l'espace qui abritera notamment le parc et une promenade sur les berges ainsi qu'une esplanade entre l'Hôtel-de-Ville et la rivière Yonne.

Pour valoriser les berges de l'Yonne avec une promenade : le sol de la berge sera revu afin d'être d'un niveau homogène et un espace de déambulation piétonne sera aménagé le long de la rivière, entre le restaurant Le Tempo et le pont Saint-Nicolas. Les arbres existants seront conservés, d'autres ajoutés, du mobilier urbain sera installé afin de permettre la déambulation et la flânerie. Les cyclistes en promenade pourront traverser ce parc d'est en ouest sur une future

voie verte, mutualisée avec les piétons. Ces derniers profiteront aussi de multiples chemins qui leur seront spécifiquement réservés.

Pour aménager une esplanade végétalisée entre l'Hôtel-de-Ville et la rivière : une esplanade piétonne et végétalisée sera également aménagée entre la sortie principale de l'Hôtel-de-Ville et la rivière. La fontaine existante sera revalorisée et dans son prolongement, des jeux d'eaux composés de quelques jets et d'une brumisation offriront un point de rafraîchissement pendant l'été. Cette esplanade ne sera pas sans rappeler ce qu'a été cet espace qui fut le square Louis-Napoléon Bonaparte.

En direction de la rivière Yonne, une guinguette (dont les modalités d'exploitation restent à définir) apportera un point d'animation et de convivialité. Elle sera



accompagnée d'une vaste terrasse en bois comprenant des pergolas et des espaces permettant l'installation de tables et l'organisation d'événements comme des concerts. Cette terrasse aboutira sur l'Yonne sous forme d'un petit gradin appelé solarium.

Enfin, cette première phase d'aménagement se concrétisera par la réalisation d'un parc comprenant une aire de jeux sécurisée pour enfants et du mobilier urbain permettant d'y pique-niquer et de se reposer. Cet espace occupera ce qui est actuellement le stationnement du marché le samedi matin. Ce dernier sera décalé vers l'est afin de maintenir un nombre de places équivalent aux possibilités actuelles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Répondant aux souhaits de la consultation lancée en 2022 auprès des habitants, le projet favorise plusieurs axes de mobilités douces. En premier lieu, une voie sera aménagée le long de l'Yonne pour les cyclistes et les piétons, dans une ambition d'itinéraire de promenade et cela, dès la phase 1 qui sera réalisée en 2025.

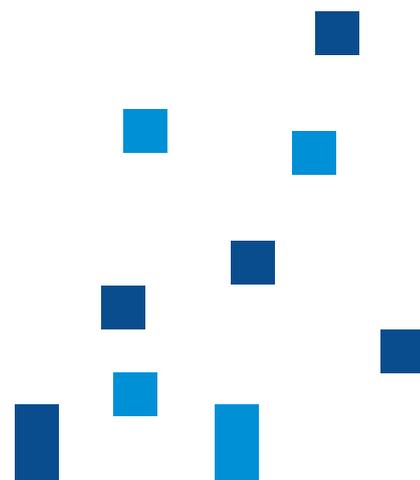
Seize mois de travaux sont programmés pour la première phase de l'aménagement. L'accès à la berge pourrait être perturbé ; toutefois un travail sera mené avec les entreprises pour gêner le moins possible le stationnement du marché du samedi matin et les grands événements qui se déroulent sur cet espace.

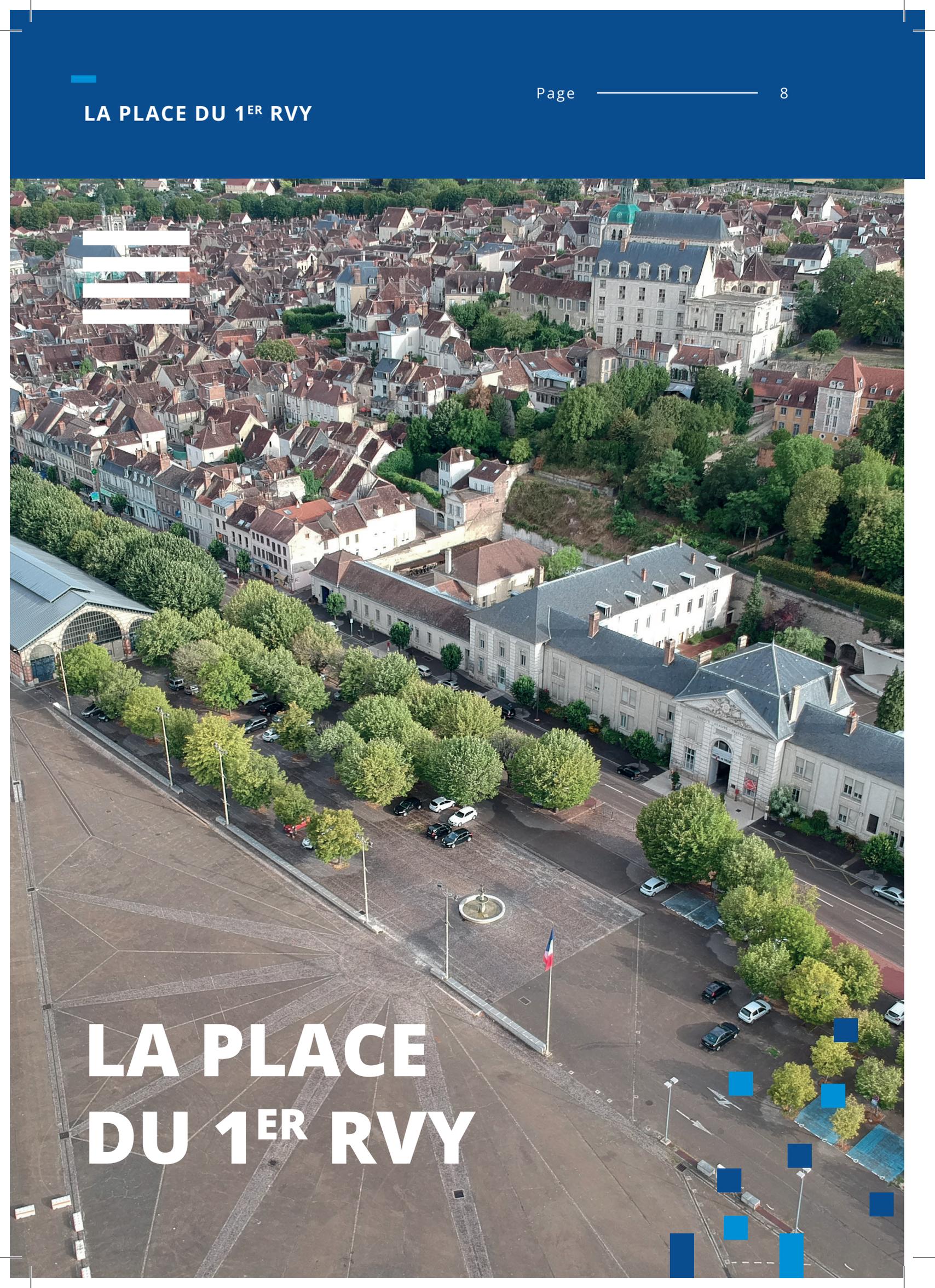
ENVIRONNEMENT

Dans une logique de développement durable et d'une gestion vertueuse des eaux pluviales, les places de stationnement seront remplacées, à terme, par un revêtement perméable capable d'infiltrer directement les eaux pluviales.

996

ARBRES ONT FAIT L'OBJET D'ÉTUDES PHYTOSANITAIRES, AVANT LE LANCEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT.





LA PLACE
DU 1^{ER} RVY

DE LA PROMENADE DU MIDI À LA PLACE DU 1^{ER} RVY

Dès la fin du XIX^e siècle, durant leur temps de loisirs, les Joviniens aimaient se balader et flâner sur les promenades de la cité maillotine. L'ancienne promenade du Midi comprenait à l'époque l'actuelle place du Marché et celle du 1^{er} RVY. Elle débutait à l'entrée du pont pour finir aux allées du Mail et de Villeroy, créées vers 1730, sur des terrains appartenant au dernier comte de Joigny, Gabriel de Neuville, duc de Villeroy.

L'aménagement urbain de la ville fut étroitement lié à son passé militaire. Joigny devint ville de garnison au XVII^e siècle et la première caserne fut construite dans le bas de la rue d'Étape, à partir de 1650. Un siècle plus tard, les remparts sud de la cité furent démolis pour prévoir l'aménagement des quais et la future promenade. On fit bâtir de 1758 à 1762 un quartier de cavalerie (l'actuelle mairie) pour y loger une garnison permanente. L'installation de nouvelles troupes entraîna des équipements obligatoires pour l'exercice des militaires. Un manège fut établi vers 1765, à l'endroit où se trouve le restaurant, contre la rivière à droite de l'entrée du Mail. Il fut transféré plus tard à Épizy, au-delà de l'actuel camping.

« Une cérémonie en 1966 pour inaugurer la place »

Une ordonnance royale de 1790 prévoyait de donner des terrains aux troupes afin d'y aménager des jardins. Devant la caserne, une esplanade fut créée par le commandant Louis Bonaparte de 1802 à 1805. La place prit alors son nom jusqu'en 1870, puis devint la promenade du Midi. Des arbres avaient été plantés et une fontaine fut installée en face de la caserne, avec un square et des parterres de fleurs, entouré de quatre réverbères. La promenade du Midi faisait alors deux kilomètres de long !

Vint la construction du marché couvert. C'est à cette période que la promenade du Midi deviendra place du marché, depuis l'entrée du pont jusqu'à la fontaine. Derrière le marché couvert, lors des aménagements de la place entrepris par Louis Bonaparte, un terrain longeant la rivière nommé « petit terrain de manœuvres » avait été établi. Les militaires s'en servaient pour l'entraînement des cavaliers et la municipalité l'occupait durant les périodes de foire, d'où son nom de « Champ de foire ». Après la première guerre mondiale, le petit

terrain de manœuvres disparut et nombre d'arbres furent arrachés pour laisser place au stationnement des véhicules automobiles de plus en plus nombreux.

À la fin des années 1930, la municipalité souhaita créer un stade de football. Après avoir étudié d'autres emplacements, elle se décida pour l'ancien terrain de manœuvre. L'arrivée de la guerre mis fin au projet. Après la Libération, les résistants formèrent le 1^{er} Régiment des Volontaires de l'Yonne. Et c'est de la, de cette même place, qu'il partit le 7 novembre 1944 en direction de l'Alsace. Vers 1950, le stade vit enfin le jour. Il perdura jusqu'au milieu des années 1960. À la même période, la municipalité entreprit la rénovation de la place et il fallut encore supprimer d'autres arbres.

Le 12 juin 1966, lors de la cérémonie pour la dénomination de la place, le maire de Joigny Roger Mouza, devant une foule venue nombreuse accompagnée pour la circonstance d'un groupe de jeunes Alsaciennes en habits traditionnels, dévoila la stèle de la « Place du 1^{er} RVY ». Vingt ans plus tard, de lourds travaux de réaménagement et d'embellissement de la place furent mis en œuvre sous la conduite de l'architecte Alexandre Chemetoff. Ils s'achevèrent en 1990. Le 1^{er} novembre 1995, la place de Joigny fut présentée à Londres, par l'architecte lors d'une conférence donnée à l'école « Architectural Association School of Architecture »



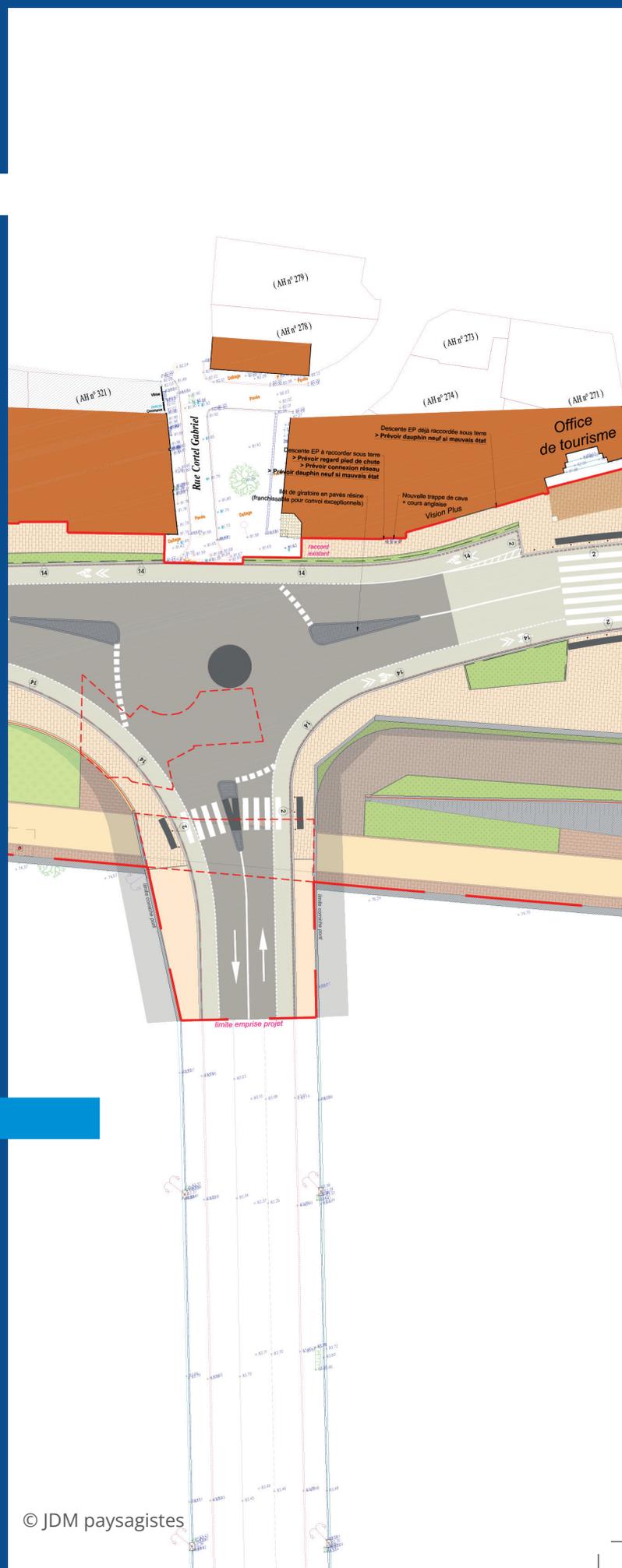
PHASE 2

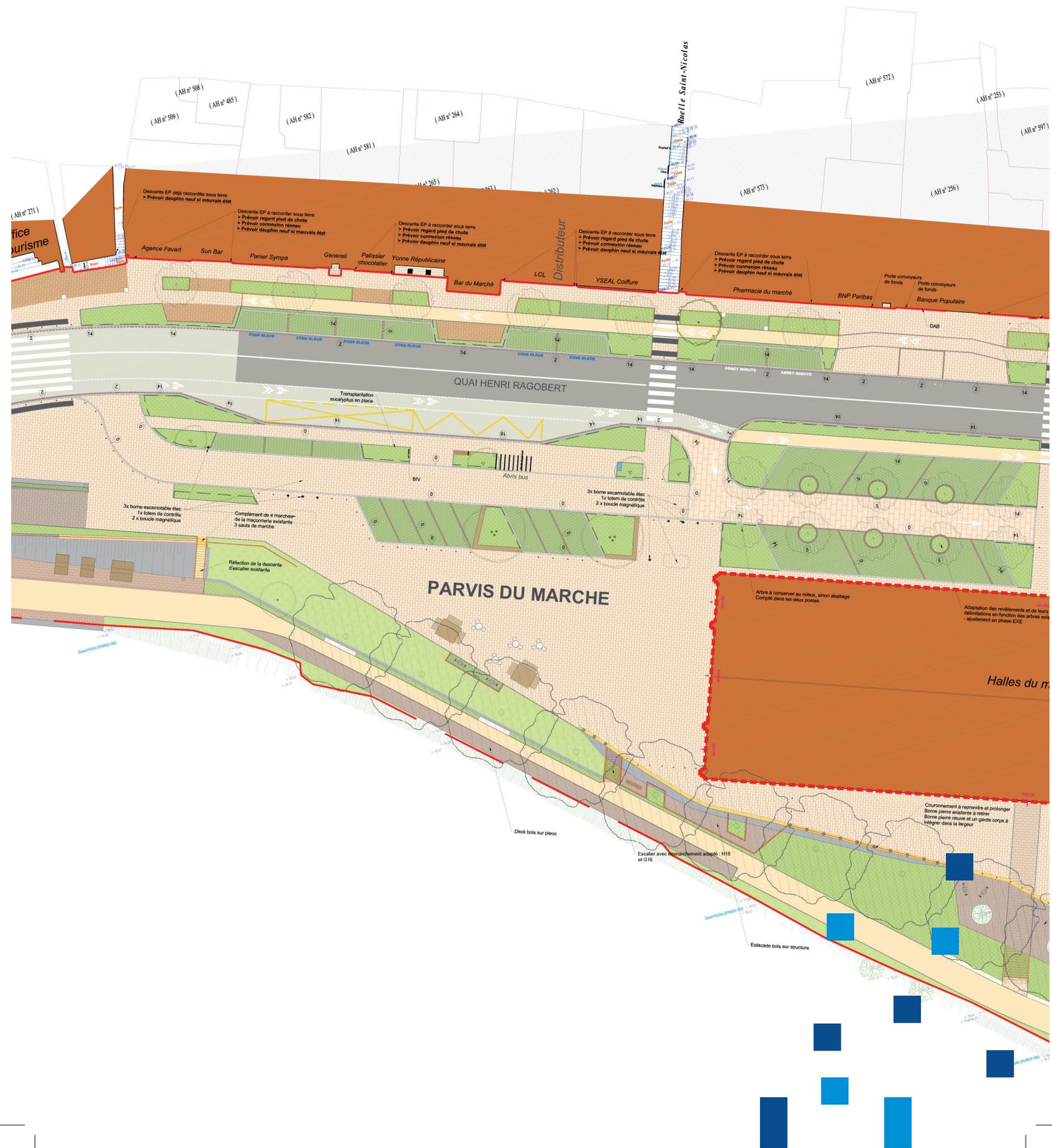
Éric Apffel | Conseiller municipal délégué en charge de la mobilité douce et du numérique

VALORISER LE MARCHÉ, TRANSFORMER LES QUAIS



Les travaux de la deuxième phase, prévue pour 2026-2027, concerneront principalement l'ancienne estacade au pied du pont Saint-Nicolas ; pour poursuivre l'aménagement de la berge, l'ancienne gare routière devant l'office de tourisme (avec la réalisation d'un bassin d'orage, obligatoire) et les quais du 1^{er} Dragons et Henri-Ragobert. Le but, concernant les quais, est de les adapter à leur localisation en cœur de ville, tout en maintenant le trafic mais en limitant la vitesse. Le projet de cette deuxième phase porte également sur la valorisation du marché. Le maintien et la valorisation du marché est l'une des ambitions de ce vaste chantier de requalification, dans lequel la Halle historique doit trouver toute sa place patrimoniale. Les marchés des mercredis et des samedis ont assurément et auront encore un rôle de « locomotive » quant à l'animation du site. Entre l'espace du marché et la rivière, le stationnement des camions des commerçants sera optimisé et une terrasse sera construite pour mettre en valeur ce point de vue. Du mobilier prendra place sur cette terrasse pour déguster des produits achetés sur le marché. Le marché extérieur investira la place de l'ancienne gare routière refaite. Cela permettra de remettre la Halle au cœur du marché, comme c'était le cas autrefois.





PHASE 2

Éric Apffel | Conseiller municipal délégué en charge de la mobilité douce et du numérique

POUR SUIVRE L'AMÉNAGEMENT EN CRÉANT UNE PLACE DU MARCHÉ



Une opération consistera à démolir l'ancienne estacade pour aménager un espace public au pied du pont. Il s'agira, avant tout, de poursuivre l'aménagement de la berge en espace de déambulation vers l'ouest : sous le pont puis jusqu'à la jonction existante avec le quai du Général-Leclerc. A cette fin, le projet prévoit la démolition d'une partie de l'ancienne estacade tandis que la partie soutenant la route sera sécurisée.

L'aménagement de cet espace public comprendra des assises tournées vers la rivière, accompagnées de massifs végétalisés. Le quai maçonné sera conservé et équipé d'anneaux d'amarrage permettant l'accueil de bateaux comme des péniches-hôtel ou spectacle. Il est à noter que le caractère inondable de l'endroit devra être conservé et le mobilier sera adapté aux submersions.

L'ambition suivante sera de créer la place centrale qui manque à la ville sur ce qui est actuellement un parking correspondant à l'ancienne gare routière. Cet espace présente l'avantage d'être facilement accessible par tous les modes de déplacements, proche du centre ancien et de la rue Gabriel-Cortel mais aussi central entre La Madeleine, l'ouest de la ville et évidemment de la rive gauche grâce au pont. Sa localisation au pied de la rue commerçante historique qu'est la rue Gabriel-Cortel permettra de participer à la valorisation de cette rue et plus généralement de l'ensemble du centre ancien.

Il s'agit d'un espace qui sera piétonnisé sur la majeure partie, permettant d'accueillir des stands du marché et les autres jours, des animations récurrentes puisque des petits cabanons pourront par exemple abriter les associations et l'installation d'une scène sera possible.



Situé en face de l'office de tourisme, il s'agira également du lieu idéal de rassemblement pour les visites de la ville.

Le maintien de quelques places de stationnement a été fortement demandé par les commerçants alors que le projet original prévoyait une piétonnisation totale de l'espace. Ainsi dix places seront maintenues, elles seront en zone bleue afin de permettre une rotation des clients dans les commerces.

Il est à noter que la réalisation d'un bassin d'orage à cet endroit est imposée par la police de l'eau. Il permettra de stocker les eaux du réseau unitaire de la rive droite lors des épisodes orageux, évitant ainsi une surcharge ponctuelle de la station d'épuration et prévenir les débordements réguliers dans l'Yonne. Ce bassin sera enfoui sous le futur espace public, ainsi

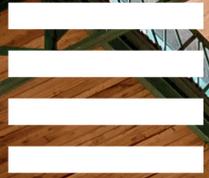
sa piétonnisation répond à un impératif technique et budgétaire : en effet, s'il n'est pas interdit de stationner des véhicules sur un bassin d'orage, cela entraîne des complications techniques et des surcoûts importants.

Viendra ensuite le temps de transformer les quais Henri-Ragobert et du 1er Dragons en un boulevard urbain. Actuellement, les quais Henri-Ragobert et du 1er Dragons (RD 943) créent une coupure entre la ville et l'espace du marché. Ainsi, la requalification de cette route en un boulevard urbain sera adaptée à sa localisation en cœur de ville tout en permettant de maintenir le trafic existant dont la vitesse doit être réduite et en facilitant les mobilités douces. Cela se matérialisera par une réduction de la largeur de la voirie permettant de réduire la vitesse bien que les bus et camions pourront toujours se croiser, par le réaménagement des trottoirs et par la création d'une piste cyclable unidirectionnelle et sécurisée de chaque côté.

Le stationnement côté commerces et mairie sera maintenu, ainsi que deux arrêts de bus (devant l'Hôtel-de-Ville en allant vers le pont ; avec une encoche sur la future place du marché dans l'autre sens de circulation). Les terrasses des cafés, lieux de vie important, sont intégrées dans l'aménagement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au niveau des quais, la création d'une piste cyclable, dans chaque sens, s'inscrira dans le maillage communal. Cette piste sera en lien avec les bandes cyclables déjà existantes sur le pont et le quai Leclerc, mais également avec la liaison douce permettant de se rendre place Colette. Des emplacements dédiés au stationnement des vélos, et à leur recharge, sont prévus.



LE MARCHÉ COUVERT



MARCHÉ COUVERT : UNE CONSTRUCTION DÉCIDÉE EN 1882

Les origines du marché, à Joigny, sont anciennes. Durant très longtemps, les commerçants, vendeurs, maraîchers... n'ont pas disposé de lieu commun pour proposer leurs produits aux habitants et travaillaient dans les rues, directement sur les trottoirs.

Des vendeurs et maraîchers du marché situé Grande-Rue (depuis, rue Gabriel Cortel) et du quartier Saint-Thibault se sont regroupés pour faire parvenir une pétition au conseil municipal de Joigny le 5 février 1881, demandant de pouvoir étendre leurs étals sur les larges trottoirs des quais situés le long de la rivière Yonne. Parmi leurs justifications : l'étroitesse des lieux, la situation sanitaire et ses dangers. En effet : un ruisseau fétide traversait à l'époque les rues ; les égouts regorgeaient de déchets d'origine animale et des épidémies se déclaraient. L'accumulation de débris au sol rendait dangereuse la circulation des personnes et des commerçants.

Dès le lendemain, le 6 février 1881, une commission est mise en place à la demande du conseil municipal. Elle donne son rapport le 9 juin mais son ajournement est voté. En mai 1882, une nouvelle commission est nommée, donne son rapport et la création d'un marché vers la promenade du Midi est votée. Le premier marché a lieu à cet endroit le 1^{er} juillet 1882.

La municipalité décide la construction d'un marché couvert le 13 août 1882. Mais ce projet divise les commerçants. Les pétitions pleuvent. Une « Union du commerce de Joigny » est fondée et propose même un contre-projet en mars 1883. La municipalité demande alors à l'architecte Voyer, à Joigny, de lui présenter un projet. L'architecte Voyer s'est inspiré au départ d'un marché couvert situé place de la République à Paris. C'est cet édifice de type Baltard qui est retenu pour une estimation de 108 000 francs.

La construction d'un marché couvert fut ainsi l'aboutissement de plusieurs années de doléances, de projets, de travail et d'échanges entre les commerçants et la municipalité.

Les premiers commerçants se sont installés sous le marché couvert le samedi 15 novembre 1884.

EN DATES

13 août 1882

Le conseil municipal décide de construire un marché couvert

30 novembre 1882

Approbation du programme du concours

22 février 1883

Nomination de trois membres d'un jury pour l'examen des projets reçus

14 mars 1883

Ratification de la décision du jury, approbation des plans pour un marché couvert à l'emplacement actuel

10 mai 1883

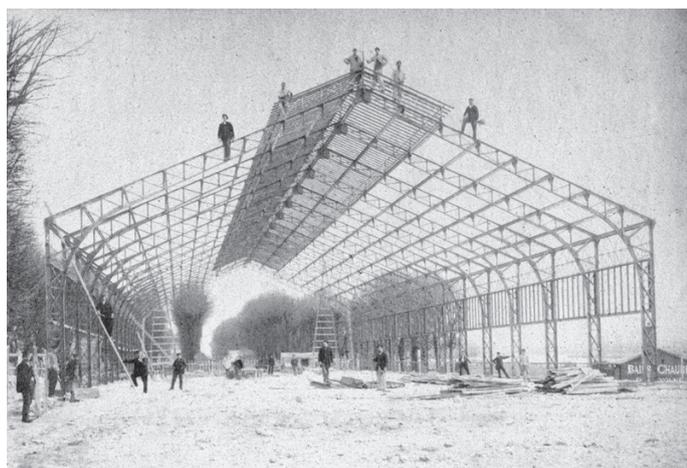
35 tilleuls sont abattus en vue du chantier

15 novembre 1884

Installation des premiers commerçants au marché couvert

12 septembre 1885

Réception définitive des travaux



PHASE 3

Richard Zeiger | Adjoint au maire délégué aux travaux, à l'urbanisme, à la voirie, au renouvellement urbain et au patrimoine

470 PLACES DE STATIONNEMENT



La troisième et dernière phase de travaux portera sur les maintiens du stationnement et du champ de foire, lequel a pour rôle d'accueillir les grands événements de Joigny comme la fête foraine. Le dynamisme du marché de Joigny passe bien par le maintien des capacités de stationnement. Il s'agit d'autre part de la vitalité des commerces du centre-ville, de permettre l'accueil d'événements à l'Hôtel-de-Ville et d'offrir un autre espace au centre ancien où les emplacements sont rares. La zone en bord de rivière accueille actuellement environ 40% du stationnement du marché (essentiellement le samedi matin). Cette zone, nous l'avons dit, sera transformée en parc urbain. Mais les stationnements seront déplacés et organisés, sur le champ de foire qui sera aménagé (et donc, conservé). A la fin de cet aménagement, 470 places seront disponibles sur l'emprise du projet le samedi matin, intégrant le stationnement sur les quais, la place, le champ de foire et l'espace réservé aux commerçants du marché. Ce qui répond aux besoins, les véhicules stationnés à Joigny le samedi matin pendant le marché ayant été comptés, à plusieurs reprises, alors que le projet global d'aménagement était en cours de réflexion.





PHASE 3

Richard Zeiger | Adjoint au maire délégué aux travaux, à l'urbanisme, à la voirie, au renouvellement urbain et au patrimoine

MAINTENIR LE STATIONNEMENT ET LE CHAMP DE FOIRE



Cette dernière phase consistera à terminer l'aménagement par les espaces qui n'auront pas été achevés.

Les espaces de stationnement au nord et à l'est du marché, tout comme ceux en face de l'Hôtel-de-Ville seront évidemment conservés mais également matérialisés afin de permettre une optimisation du nombre de places alors qu'aujourd'hui, de nombreuses places sont perdues à cause d'un stationnement anarchique. Globalement, il y aura au moins autant de places de stationnement qu'actuellement une fois l'aménagement terminé (hors configuration marché), ce qui est primordial pour la vitalité des commerces, l'accueil d'événements à l'Hôtel-de-Ville mais également pour la redynamisation du centre ancien où les espaces de stationnement sont rares.

Sur cet espace, une étude phytosanitaire a permis de mettre en avant que les arbres sont pour la plupart en mauvais état, voire en très mauvais état. Cela s'explique par les chocs liés au stationnement mais surtout par le fait que les racines soient prisonnières de l'enrobé. Les arbres seront conservés mais progressivement remplacés. Enfin, dans une logique de développement durable et d'une gestion vertueuse des eaux pluviales, les places de stationnement seront remplacées à terme par un revêtement perméable capable d'infiltrer directement les eaux pluviales.

Un vaste champ de foire sera également maintenu avec pour rôle d'accueillir les grands événements annuels de Joigny (fête foraine, bouchons, etc.). Quotidiennement, cette vaste étendue offrira également plus de 250 places de stationnement, servant particulièrement



© JDM paysagistes

pour le marché du samedi matin en remplacement du stationnement actuel qui deviendra un parc.

A l'est de cet espace public, la frange avec le mail sera aménagée de façon réversible. Elle aura pour première fonction d'accueillir la fête foraine en plus du champ de foire, une structure portante sera aménagée et engazonnée afin de répondre à cet impératif. Une fois la fête foraine terminée, il s'agira d'un espace vert agrémenté de quelques plantations permettant de compléter la végétalisation du projet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le champ de foire, anciennement site sportif, sera l'espace offrant le plus de places de stationnement dans le secteur : 256 au total. Viendra ensuite la place du 1^{er} RVY (128 places). Des emplacements PMR seront situés dans chacun des espaces, ainsi que sur les quais Henri-Ragobert et du 1^{er} Dragons.

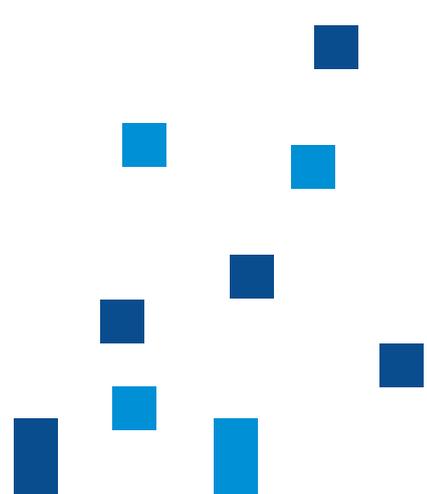
Ce sera une habitude à prendre : sur la place de l'ancienne gare routière, une dizaine de places de stationnement sera maintenue, pour permettre de se rendre plus facilement chez les commerçants. Mais elles seront en zone bleue, c'est-à-dire avec une durée de stationnement limitée, pour permettre une rotation des clients dans les enseignes.

ENVIRONNEMENT

Des choix d'espèces végétales nécessitant peu d'entretien et peu d'arrosage ont été priorités durant la conception du projet, pour ne pas entraîner de coût de fonctionnement supplémentaire pour la collectivité.

471

**PLACES DE STATIONNEMENT DISPONIBLES
SUR L'EMPRISE DU PROJET, PENDANT LE
MARCHÉ DU SAMEDI MATIN À LA FIN DE
L'AMÉNAGEMENT**



UN PROJET CONSTRUIT AVEC VOUS

La municipalité a fait le choix d'une large concertation à propos de la requalification des berges de l'Yonne. Une première phase a eu lieu de juin à septembre 2022, auprès des habitants, avant les ateliers et rencontres avec les acteurs concernés (commerçants, taxis, etc.)

Chacun pouvait faire part de ses attentes en répondant à un questionnaire disponible sur papier, ainsi que dans le Joigny infos n°140, et en ligne. Trois « murs du projet » étaient aussi disponibles au restaurant le QG (devenu Le Tempo), au Marché couvert et dans le hall d'honneur de la mairie. Des contributions libres pouvaient bien sûr être transmises. Les questionnaires ont reçu 262 réponses. Trente-cinq remarques ont été écrites sur les « murs du projet » et trois contributions ont été reçues.

Vos réponses aux questions montraient un plébiscite pour les mobilités douces. Des cheminements piétons sécurisés étaient souhaités, ainsi que des pistes cyclables et des aménagements accessibles à tous. Vous souhaitiez aussi des espaces de jeux, du mobilier urbain - tables, bancs, transats - pourquoi pas des

espaces sportifs et un « espace vivant », un « lieu de vie » pour boire un verre. Les Joviniens ayant répondu sont favorables à un lieu animé : musique, spectacles...

Puis, 80 % des répondants indiquaient qu'il n'y a actuellement pas assez de végétaux. La végétalisation de l'espace fait l'unanimité ! L'ambiance est souhaitée naturelle, en mouvement. L'idée est de retrouver davantage de biodiversité dans l'espace public ou sur les berges. L'idée est aussi de valoriser le site de l'ancienne baignade. Vous y souhaitez des animations, à hauteur de 71 %.

Et la voiture ? Selon les réponses, elle doit trouver une place moindre... mais il faut tout de même lui conserver un espace dans le secteur.

A partir de chacune des étapes de concertation, six ambitions ont été dégagées. Elles ont suivi de fil conducteur au projet. Ces six ambitions sont les suivantes :

RECONNECTER
LA VILLE À L'YONNE
PAR UN ESPACE DE VIE
ET DE DÉTENTE

TRANSFORMER UN
PARKING EN PARC
URBAIN RENATURÉ

CRÉER DES ESPACES
PUBLICS AUTOUR
DE LA HALLE POUR
RENFORCER LA
CENTRALITÉ

MAINTENIR UN
CHAMP DE FOIRE ET
LE STATIONNEMENT
POUR SOUTENIR
LES ÉVÉNEMENTS ET
COMMERCES

AMPLIFIER L'ANIMATION
AVEC LA VALORISATION
DU RESTAURANT
EXISTANT, LA CRÉATION
D'UNE GUINGUETTE ET
LE RÉAMÉNAGEMENT DE
L'ANCIENNE BAIGNADE

DÉVELOPPER DES
CONNEXIONS
DOUCES AVEC DES
AMÉNAGEMENTS EN
BORD DE RIVIÈRE ET
SUR LES QUAIS

AVANT / APRÈS

Voici, en images, trois sites que vous pouvez aisément reconnaître : le quai Henri-Ragobert, les berges côté marché couvert et l'esplanade de l'Hôtel-de-Ville. Ils sont représentés avant et après les travaux d'aménagement.

Le quai, ici côté boulangerie, deviendra – comme le quai du 1^{er} Dragons – un boulevard urbain facilitant les mobilités douces. La vitesse des automobilistes y sera réduite et des places de stationnement seront maintenues.

Les berges deviendront cet espace propice à la déambulation, à la détente, au repos, près de la rivière.

L'esplanade de l'Hôtel-de-Ville sera végétalisée, la fontaine valorisée. Parmi le mobilier qui sera installé, des pergolas, bancs, brumisateurs.



Liste "Pour vous. Avec vous."**Des quais pour tous les usages**

La rénovation des quais de Joigny est pensée pour offrir un espace de vie sécurisé et convivial, répondant aux besoins de toutes les générations et à de nombreux usages. Chacun trouvera sa place dans cet espace réaménagé. Pour les familles, des aires de jeux sécurisées et des zones de pique-nique permettront de se détendre en toute tranquillité. Les enfants profiteront d'espaces adaptés, tandis que les parents bénéficieront de véritables îlots de fraîcheur, créés pour lutter contre les effets du climat. La végétalisation des quais apportera également un cadre agréable et apaisant, renforçant le lien entre la ville et son patrimoine naturel. Les jeunes disposeront d'espaces favorisant les déplacements tout en offrant des lieux de socialisation dans un cadre moderne et animé. Les seniors, quant à eux, pourront profiter de promenades ombragées et de bancs confortables, parfaits pour se ressourcer au bord de l'eau. Les commerces, nomades ou sédentaires, bénéficieront d'un environnement réaménagé pour attirer les visiteurs et créer un espace animé toute l'année. Les festivités, comme les marchés, concerts et spectacles en plein air, dynamiseront les quais et renforceront l'attractivité. Enfin, la guinguette, véritable cœur de vie, deviendra un lieu incontournable pour les moments de convivialité, offrant un cadre idéal pour des rencontres intergénérationnelles, tout en célébrant le patrimoine et en répondant aux enjeux climatiques et de mobilité durable.

Le groupe de la majorité municipale de Joigny - Nicolas Soret - facebook : Pourvousavecvous2020

Liste "L'Union pour le Jovinien"**Enfin, une réhabilitation des quais !**

Le 3 juin dernier, le Maire présentait son projet de réaménagement de la place du marché et des quais. Ce projet entremêle création d'une guinguette, d'espaces arborés, ainsi qu'une restructuration du stationnement et, plus généralement, de la circulation.

De prime abord, nous souhaitons faire part de notre soulagement à voir, enfin, un tel projet de réaménagement des quais être annoncé. Joigny est la seule ville de l'Yonne à ne pas profiter de la rivière et à ne pas offrir à sa population un espace de détente aux abords de l'Yonne.

Toutefois, ce projet appelle trois observations : l'insuffisance du stationnement, l'entretien des futurs espaces verts et l'absence de réhabilitation des quais d'Epizy. Pour le stationnement, nous constatons que bien des places de parking seront supprimées à proximité du marché, ce qui est préjudiciable tant pour les commerçants que pour les consommateurs. Pour l'entretien des futurs espaces verts, nous espérons que ceux-ci ne seront pas laissés à l'abandon, comme c'est le cas de ceux du centre ancien. Ce quartier est en effet laissé dans un état de délabrement total (jardinières pas entretenues, arbustes morts depuis des mois...); compte tenu du coût du projet de ce projet, il serait aberrant que la majorité n'entretienne pas ce qu'elle aura, elle-même, planté... Enfin, nous regrettons que ce projet ne porte pas sur l'intégralité des quais de Joigny, de la baignade jusqu'à Epizy. La cohérence voudrait de réhabiliter l'ensemble...

Le groupe de la droite et du centre - Nicolas Deiller, Céline Fouquereau, Jacques Courtat - facebook : L'Union pour le Jovinien

Liste "Collectif Citoyen pour Joigny"**Pour Joigny, penser utile**

Le règlement adopté par le conseil municipal en début de mandature, stipule que les représentants des groupes constitués ou non, bénéficient d'une tribune d'expression libre. En cours de mandature, sous des prétextes budgétaires, la parution du journal municipal est progressivement passée de mensuelle à trimestrielle, peut-être une façon de museler les élus d'opposition qui n'ont guère d'autre moyen pour s'adresser à l'ensemble des électeurs jovinien. Pour ce numéro, les règles évoluent encore puisque maintenant le thème nous est imposé : l'aménagement des berges de l'Yonne. Dans ce cas peut-on encore parler de "Tribune libre ?" Nous avons d'ailleurs déjà évoqué ce thème. Nous réaffirmons ici qu'il y avait certainement des choix plus pertinents que d'aller refaire cette place du marché, en bon état, inaugurée au début des années 90. Vous, électeurs et citoyens, avez été dupés ! La majorité promettait l'aménagement des quais et des berges, il n'en sera rien. Pourtant, il figurait déjà dans ses programmes de 2007 et 2014. A ce rythme, les travaux tant attendus sur le gymnase ne sont pas près d'être réalisés. C'est pourtant un dossier qui figurait dans les promesses des 3 candidats en 2020 et sur lesquelles les écoles et associations comptaient beaucoup. Elles devront patienter. Même constat pour de nombreux sujets, la voirie, les accotements, les entrées de ville, le Musée de la résistance, le raccordement de rues au tout à l'égout, des places de parking à la gare, une zone d'accueil pour les campings cars, la liste est longue.

Collectif Citoyen pour Joigny - Thierry Leau, Dorothée Bricout, Richard Prost - www.collectifpourjoigny.fr - facebook : @collectifpourjoigny

Des études techniques en nombre

Ce projet d'aménagement est l'aboutissement d'un vaste processus ayant demandé de nombreuses études techniques (analyses géotechniques du sol existant, étude structurelle de l'estacade, analyse phytosanitaire des arbres, relevés topographiques) mais aussi de prise en compte des contraintes (zone inondable par exemple, site patrimonial remarquable). Des réflexions de tout ordre ont également été menées : gestion des eaux pluviales, nature du mobilier urbain, réseaux secs et humides, concevoir avec les arbres existants, etc.

Concertations multiples

Une journée d'ateliers spécifiques a été organisée en février 2023. Des réunions particulières ont également été mises en place avec Voies navigables de France qui est gestionnaire du domaine public fluvial, le Département de l'Yonne (gestionnaire des quais correspondant aux routes départementales 943 et 959), les commerçants du marché, les commerçants des quais, les forains, les taxis... D'autres partenaires ont été associés.

Vos idées, vos souhaits

La première action fut de mener une large concertation afin de connaître les attentes des Joviniens. C'était en 2022. Vous pouviez répondre à un questionnaire sur papier, ainsi que dans le Joigny infos numéro 140, et en ligne. Ont été réceptionnées 262 réponses. A cela s'ajoutait trois murs de projet. Trente-cinq remarques ont été reçues. Trois contributions libres sont également parvenues en mairie.

Diagnostic archéologique

Il était impératif de commencer par cette phase, obligatoire. Les travaux ont débuté le 30 septembre 2024. Ils ont été prescrits par la Direction régionale des affaires culturelles et réalisés par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Les investigations, prévues pour une durée de deux mois environ, portent sur 10% de l'emprise de la première phase de travaux pour l'aménagement des quais. Le diagnostic archéologique est découpé en trois phases ; la première portant sur le champ de foire, la deuxième sur l'espace situé derrière le marché couvert et la troisième près du Mail.

Plusieurs partenaires financiers

Le coût de la première phase de travaux est estimé à environ 3,9 millions d'euros hors taxes. Si des discussions sont encore en cours, le projet devrait bénéficier d'un cofinancement à hauteur de 80%, ce qui est le maximum autorisé. Sont notamment attendues des subventions de l'Etat, au titre du Fonds vert ; de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Département de l'Yonne, de l'Agence de l'eau et de Voies navigables de France. Le coût des phases suivantes est estimé à environ 5 millions d'euros hors taxes. Un travail de recherches de subventions est en cours.

Mairie : 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex - <http://www.ville-joigny.fr> - Facebook : ville de Joigny
Tél. **03 86 92 48 00** - Fax : **03 86 92 48 01** - mairie@ville-joigny.fr - Ouverte les lundis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, mardis de 14h à 17h30, mercredis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, jeudis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, vendredis de 14h à 16h30 et samedis de 8h à 12h (permanence état-civil).

Cartes nationales d'identité et passeports : uniquement sur rendez-vous (sauf retraits)

Police municipale : place Jean de Joigny du lundi au samedi midi. Tél. **03 86 62 09 38**
police.municipale@ville-joigny.fr - mickael.mestre@ville-joigny.fr

Déchèteries : Joigny et Saint-Julien-du-Sault, jusqu'au 31 mars, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h et les samedis de 10h à 12h et de 13h30 à 17h.

Pharmacies : Les officines ouvertes le lundi - Matin et après-midi : pharmacies du Marché (14 quai Ragobert) et pharmacie de l'Hôpital (14 av. Gambetta) - Après-midi : pharmacie Tran (8 rue Gabriel Cortel).
Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche : composez le 3237 (service audiotel - 34 c. la minute)

Violences conjugales : 3919, n° d'appel national gratuit depuis un poste fixe

